

Commune de Pont-de-Poitte
Compte rendu de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Vendredi 24 mars 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué le 20 mars 2017, s'est réuni vendredi 24 mars 2017 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : Mme Marie Lacombe 1ère adjointe, M. Laurent Magréault d'Attoma 2ème adjoint, M. Daniel Buisson 3^{ème} adjoint, Mmes Nadine Caboche, Natacha Besse Messieurs Jérôme Gavand, Jean-Michel Gensse, Romain Janssoone, Stéphane Lardet, Daniel Pernot, Pierre Revol, conseillers.

Absents excusés : Messieurs Frédéric Delétoile, Samuel Camelin et Madame Marina Marques

Absent non excusé :

Désignation du secrétaire :

Mme Nadine Caboche a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17/02/2017;

Le compte rendu du conseil du 17/02/2017 est approuvé à l'unanimité

2. Point par Mme Marie LACOMBE, 1ère adjointe, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme / relations avec les administrations ;

2.1. Convention avec Force Plus pour le marché estival/nocturne :

Lecture de la convention pour les marchés nocturnes les mardis soirs de 16h 00 à minuit à compter du 1^{er} aout 2017 jusqu'au 22 aout 2017.

Le conseil demande que les animations soient effectivement gratuites (comme indiqué sur la convention) ce qui n'était pas le cas en 2016 et que l'affichage soit fait uniquement 8 jours avant leur première manifestation, soit à compter du 25/07 afin de ne pas induire de confusion avec le marché des agriculteurs fin juillet.

Le conseil approuve à l'unanimité la convention ainsi modifiée et autorise Mme le maire à la signer.

2.2. Marché estival au port de la Saisse :

Mme le maire présente le règlement et les tarifs actuellement pratiqués.

Après discussion, compte tenu du faible prix par rapport aux marchés environnants et pour plus d'équité entre les commerçants, il est proposé d'appliquer des tarifs différenciés par linéaire occupé :

| Occupation | Emplacement simple | Emplacement avec électricité |
|------------|--------------------|------------------------------|
| 0 – 4 m | 3€ | 6€ |
| + de 4 m | 5€ | 8€ |

Pour 2017 les dates seront du lundi 26/06/17 au lundi 04/09/17 inclus.

L'acquisition d'un panneau indiquant que le stationnement est interdit du dimanche soir au lundi 14 h 00 sera également faite.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité. Une délibération sera prise.

3. Point par M. Laurent MAGRÉAULT D'ATTOMA, 2^{ème} adjoint, sur les dossiers d'urbanisme en cours d'instruction / travaux / eau et assainissement ;

3.1. Urbanisme :

3.1.1. Point sur les dossiers d'urbanisme en cours ;

Zone industrielle : extension bâtiment

Lotissement Tristan : dépose d'un permis pour un garage de 90 m² sur terrain communal et un bucher.

3.1.2. Courrier de M Cabaud et Mme Banderier Cindy pour achat parcelle D286;

Mme le maire fait part du courrier de M Cabaud Johann et Mme Banderier Cindy. Ils souhaitent déposer un permis pour un garage sur la parcelle D286 que la commune est disposée à leur vendre, et un bûcher en limite de la route d'Orgelet sur leur parcelle. Compte tenu des travaux à venir pour le changement de la canalisation d'eau potable passant en limite de leur propriété et sur cette parcelle, la commune attendait la réalisation de ces travaux avant toute vente et le permis de construire a donc été refusé dans sa globalité, bien qu'une seule partie soit sur le terrain communal.

M Cabaud et Mme Banderier demandent au conseil de leur vendre dès à présent la parcelle et s'engagent à ne pas démarrer les travaux, parce qu'ils ne souhaitent pas déposer 2 permis distincts.

Après discussion, le conseil à l'unanimité accepte la vente dès à présent au prix de 2€/m² pour 1,42ares et frais d'acte notariés à la charge des acquéreurs sous réserve expresse que l'acte porte mention que ni travaux ni terrassement ne devront être réalisés sur cette parcelle tant que la commune n'a pas changé la conduite d'eau potable et pluviale et que le matériel servant aux travaux pourra y être entreposé, et qu'il fasse état de la servitude de passage des réseaux humides.

Des conseils seront demandés sur la rédaction de l'acte avant la prise de la délibération.

3.1.3. Achat de la parcelle ZH7 à Mme Courville ;

Suite à la rencontre avec Mme Courville et à la décision du conseil du 26 mars 2016, le conseil à l'unanimité approuve l'achat par acte administratif de la parcelle ZH7 d'une contenance de 3136 m² au prix de 1 € soit un total de 3136€, frais d'actes à charge de la commune et autorise Mme le maire et Mme la 1ère adjointe à signer tout document nécessaire à l'acquisition.

Une délibération sera prise

3.1.4. Courrier de M Micaud pour location de parcelle ZB23 ;

Mme le maire fait part du courrier de M. Micaud qui souhaite louer pour ses chevaux la parcelle ZB 23 à Poitte.

Après discussion, compte tenu de la localisation de cette parcelle, de son caractère humide et du refus lors du précédent conseil de la vendre, le conseil décide à l'unanimité de ne pas louer cette parcelle en bordure de route et charge Mme le maire de le notifier à Monsieur Micaud.

3.2. Travaux :

3.2.1. Présentation des travaux en cours et prévus sur la commune ;

Les agents ont effectué les travaux de rénovation du petit logement à côté du pôle santé, préparation des bacs et massifs pour les fleurs, balayage Grande Rue et route d'Orgelet.

3.2.2. Achat d'une balayeuse ;

M Daniel Pernot présente les différents devis pour la balayeuse, financée à 80 % dans le cadre du TEPCV, et conforme au budget. Les demandes se portent une balayeuse adaptable sur le chargeur du tracteur afin de vider la ramasseuse dans la benne, d'un humidificateur, balai latéral bi matière (ou 2 balais interchangeables selon prix).

Le conseil décide à l'unanimité d'acheter la balayeuse selon le devis le moins disant (STEPHAGRI 10851,42€TTC) avec demande d'essai et sous réserve que celui si soit concluant avant signature. Le cas échéant le conseil autorise à l'unanimité Mme le maire à signer le devis et tout document lié à cet achat

Une délibération sera prise

3.2.3. Organisation des travaux du vestiaire ;

Suite à la réunion du mardi 22 mars avec les associations utilisant le vestiaire pour des manifestations ou activités, il a été convenu que les associations participeraient financièrement ou en terme de main d'œuvre à cette rénovation.

Les travaux tels que présentés au précédent conseil débiteront les 5 et 6 mai.

Des devis complémentaires doivent être faits pour le remplacement du volet (estimation 500€ HT).

La suite : électricité, plomberie, chauffage, sera faite dans un 2^{ème} temps en fonction des engagements et besoins des associations, notamment Jura Lacs pour les vestiaires.

Les différentes entreprises retenues (moins disantes) pour la mise hors d'eau, air et prolongation auvent : Fabest 2847.70€ HT, Fournier 2624.97€ HT, Guyetant (1250€ HT),

Le conseil autorise à l'unanimité Mme le maire à signer les différents devis.

Une délibération sera prise.

3.2.4. Autorisation de signature des devis pour rénovation de la fontaine ;

Ce point sera revu au prochain conseil, devis en cours. Des consultations sont en cours pour l'étanchéisation et la mise en circuit fermé.

Pour la rénovation de la place, celle-ci doit se faire en même temps que les plateaux traversants, la commission départementale d'amende de police n'ayant pas encore statué les travaux seront sans doute repoussés à l'automne.

Le tour de la fontaine et l'étanchéisation, et mise en circuit fermé peuvent se faire ce printemps, mais les arbres ne pourront être replantés que cet automne.

3.2.5. Parking route d'Orgelet/rue B Thurel;

L'entreprise Eiffage, moins disante, a été retenue pour un montant de 107976 €TTC (conseil 17/02/2017).

En cours de chantier une canalisation d'attente, sensée recueillir l'assainissement du lotissement Tristan, a été trouvée non répertoriée dans les différents plans de la commune. Il est possible de l'utiliser pour envoyer les eaux pluviales dans un puit perdu en limite communale, ce qui évite d'envoyer des eaux dans le réseau d'eau non séparatif. Il apparaît aussi nécessaire de purger la route à la sortie de ce nouveau parking et la question est posée de réaliser de suite les enrobés sur l'ensemble des trottoirs (11700€TTC) ce qui n'était pas prévu.

Le conseil autorise à l'unanimité Mme le maire à signer le devis pour un montant 5733.60€TTC pour le puit perdu, qui ne dépasse pas les 5% d'avenant maximum possible par rapport au devis initial, et de reporter les travaux de purge et enrobé de l'ensemble des trottoirs lors des prochains travaux (parking du cinéma) pour un ensemble homogène.

3.3. Eau / assainissement :

3.3.1. Travaux de changement de conduite en ZA, recours à un maître d'œuvre, appui pour la procédure d'appel d'offres ;

Mme la 1^{er} adjointe fait part du devis transmis ce jour par le SIDEC, des précisions complémentaires sont nécessaires. La décision est reportée au prochain conseil.

3.3.2. Travaux à la station : point et approbation des devis ;

Mme le maire relate l'entretien avec Veolia concernant les travaux à la STEP. Le reste à charge intercommunal sera de 12 500€ (dont part de Patornay 25% à déduire) conformément à la DSP, ainsi que la pose d'une échelle de sécurité et changement de la plaque au poste de relevage rte de la Saisse. Les travaux devront se faire avant l'ouverture de la pêche au carnassier (27 mai 2017) et en période de remplissage du lac.

Le conseil approuve à l'unanimité la somme restant due à Veolia. Une délibération sera prise.

4. Point par M Daniel BUISSON, 3^{ème} adjoint, sur les dossiers liés aux finances de la commune ;

DETR pôle santé : la DETR ne sera qu'à hauteur de 45 050€ au lieu des 84 334 € attendus et ce malgré un courrier de la Préfecture notifiant le montant. Malgré les demandes d'explications et courrier mentionnant le positionnement de M. Nury (sous-préfet et secrétaire général à l'époque). Le reste à charge sera de 25 000€ pour la commune et 7500 € pour Mesnois et Patornay. Une DM sera prise lors du prochain conseil.

5. Biens intercommunaux ;

5.1. Cimetière : reprise des concessions en état d'abandon ;

Mme le maire fait part de la nécessité de reprendre progressivement les tombes à l'abandon, pour lesquelles un avis avait été apposé (environ 50). Le coût est de 250 à 300€ par tombe.

Le conseil décide à l'unanimité de les reprendre progressivement en accord avec Mesnois et Patornay (réunion maires et adjoints 6 mars 2017)

Une délibération sera prise pour la procédure de reprise.

5.2. Eglise : cuve à fioul ;

La cuve à fioul de l'église s'est fissurée et remplie d'eau. Les devis sont en cours pour la dépollution, le remplacement par une cuve externe et une protection maçonnée.

Une rencontre est prévue avec Père Lagnien, curé de la paroisse, et un courrier sera fait à l'association les amis du cinéma pour une demande d'aide.

5.3. Bâtiment pôle santé :

5.3.1. Rénovation du studio et grand appartement :

Studio : les agents communaux ont refait la peinture et la plomberie.

M Daniel Pernot sort.

Le conseil regarde les devis pour les radiateurs (3 radiateurs à inertie + chauffe-eau + radiateur sèche-serviette) et retient le moins disant auprès de Pernot 3E pour: 2955,04€ par 11 voix.

Une kitchenette sera également achetée (frigo, 2 plaque électrique, évier).

Ces devis ont été soumis lors de la réunion intercommunale maires et adjoints à Mesnois et Patornay qui les ont approuvés.

Grand appartement : réactualisation des devis en cours.

Location 3^{ème} cabinet : Mme Marie Christine LEBRUN, orthophoniste, s'installera dans le 3ème cabinet du pôle santé à compter du 1^{er} mai. Le bail est de 250 € et a été signé le 21 mars 2017.

Le conseil valide à l'unanimité l'achat de mobilier pour un montant de 1000€, les communes de Mesnois et Patornay envoient également leur délibération pour que ces acquisitions puissent être réalisées par Pont de Poitte.

Une délibération sera prise.

5.3.2. Conditions de location des appartements ;

Suite à la réunion intercommunale maires et adjoints du 6 mars 2017, la location du studio est proposée à 200€ et 500€ pour le grand appartement, avec une clause de revalorisation des loyers lorsque l'isolation extérieure sera réalisée.

Le conseil approuve à l'unanimité ces loyers et leur gestion pour l'intercommunalité (Mesnois, Patornay et Pont de Poitte).

Une délibération sera prise.

6. Compte rendu des diverses réunions Communauté de Communes et commissions :

6.1. Conseil communautaire du 16/03/2017 :

Du fait des baisses de dotations de l'Etat (- 200 000€ environ), du montant des impôts prélevés jusqu'à présent par la Communauté de Communes pour financer ses missions et services à la populations inférieurs aux besoins, le déficit est aujourd'hui important et la Communauté de Communes devra augmenter ses taux.

Ce point sera représenté lors du prochain conseil municipal et à la suite du conseil communautaire du 6 avril.

7. Questions diverses :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.

Prochain conseil le 14/04/17